

## DEC121246DR18

Délégation de signature consentie à Lionel BUCHAILLOT  
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

### La déléguée régionale

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n°DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011;

**Vu** la décision DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 portant le renouvellement de l'unité UMR8520, intitulée Institut d'Electronique, de Microélectronique et de Nanotechnologie, dont le directeur est Lionel BUCHAILLOT ;



Françoise PAILLOUS  
Déléguée régionale

[www.cnrs.fr](http://www.cnrs.fr)

Espace Recherche et Innovation  
2, rue des Canoniers  
59046 LILLE Cedex

T. 03 20 12 58 04  
F. 03 20 63 00 43

## Décide

### Article 1er

Délégation est donnée à Lionel BUCHAILLOT, directeur de l'unité, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié<sup>1</sup>, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Lionel BUCHAILLOT, délégation de signature est donnée à Gilles DAMBRINE, Directeur adjoint ; Yannick LEU, Directeur administratif ; Véronique LABBE, Responsable du service financier et contrat aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non renouvellement de l'unité.

### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 16 avril 2012

M. Lionel BUCHAILLOT  
Directeur de l'unité UMR8520

Mme Françoise PAILLOUS  
Déléguée régionale

M. Gilles DAMBRINE  
Directeur adjoint

M. Yannick LEU  
Directeur administratif

Mme Véronique LABBE  
Responsable du service financier et contrat

<sup>1</sup> Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012